



ÉCOLE PRIMAIRE

19 avenue des Vosges

67140 BARR

03 88 08 01 37

Site web : <http://www.ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/>

MAIL : ce.0671482x@ac-strasbourg.fr

Procès-verbal de réunion du conseil école n°1 : 2024/25

Le conseil s'est réuni le mardi 15 octobre 2024 à 18h30.

Secrétaire de séance : Mme Rosfelder

Membres présents :

	Nom	Qualité
Membres de droit	Mme Helbourg Mme Colas-Scholly Mmes Grabsch, Loesch, Beauvais, Bianchi, Rosfelder, Vural, Amberg, Geiger, Bernhard-Valliet, Mappus Mr Knobloch	Directrice Adjointe au Maire en charge des écoles Enseignant(e)s Enseignant RASED
Membres élus	Mmes, Mrs, Anne-Claire ERBA, Nurdan, YILMAZ, Elodie ANSELM, Flore GARCIA, Delphine KREUTTER, Ronan KOENIG, Sophie BOTTIN, Vincent BOTTCHER, Claire-Alexandra SCELLIER	Elu(e)s représentant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mmes Metz, Alessandri	ATSEM

Membres absents ou excusés :

	Nom	Qualité
Membres de droit	Mme Gasser Mme Kaltenbach-Ernst Mmes Matuszewski, Weber, M. Clog	Inspectrice de l'Éducation Nationale, chargée de la circonscription d'Obernai Maire de la commune de Barr Enseignantes Enseignant(e)s remplaçants titulaires rattachés à l'école
Membres élus	Mmes et Mr Anaïs GARCIA, Sébastien EKRA-MOTHET, Fanny KLEINDIENST, Gwendoline COUTON, Marc MAPPUS, Mei GROSS, Fanny DE BIASIO, Anne BURGART, Sandrine ADREANI	Elu(e)s représentant(e)s et/ou suppléant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mme Kaelbel Mmes Hutt et Gissler Mme Toure Mme Magista	Directrice du périscolaire AGF Intervenante en religion AESH ATSEM

1/ Désignation du secrétaire de séance.

Mme Rosfelder enseignante se propose.

2/ Tour de table : présentation rapide des présents.

3/ Approbation du procès-verbal du conseil d'école n°3 année scolaire 2023/24.

Le PV n°3 est approuvé à l'unanimité.

4/ Présentation de l'équipe éducative et des classes.

CLASSES

▼ Libellé	▼ Enseignants ▲	▼ Niveaux ▲	Nb d'élèves
CE1 CE2 MONOLINGUE	Mme ROSFELDER VALERIE	CE1 - CE2	22
CE2 CM1 BILINGUE	Mme GRABSCH CAROLINE Mme LOESCH GAELLE	CE2 - CM1	22
CM1 CM2 BILINGUE	Mme GRABSCH CAROLINE Mme LOESCH GAELLE	CM1 - CM2	21
CM1 CM2 MONOLINGUE	Mme HELBOURG ISABELLE Mme VURAL MARINE	CM1 - CM2	21
CP CE1 BILINGUE	Mme BEAUVAIS ALIZEE	CP - CE1	24
GS CP MONOLINGUE	Mme MAPPUS FLORENCE Mme BIANCHI ANNE	GS - CP	20
MOYENNE ET GRANDE SECTION BILINGUE	Mme ZELLER - GEIGER ANNE SOPHIE	MS - GS	20
PETITE ET MOYENNE SECTION MONOLINGUE	Mme MATUSZEWSKI MARTINE Mme BERNHARD-VALLIET	PS - MS	21
PETITE SECTION BILINGUE	MATHILDE Mme BIANCHI ANNE	PS	17

Nous sommes désormais 188 élèves : 65 en maternelle et 123 en élémentaire. Le nombre est en légère baisse par rapport à l'année dernière. Au mois de septembre nous avons déjà vu partir 4 élèves.

5/ Élections des représentants de parents d'élèves (participation, déroulement).

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2024, l'ensemble des votes a été fait par correspondance. Nous reconduisons le principe des votes exclusivement par correspondance : voté à l'unanimité.

Participation :

Modalité de vote : Exclusivement par correspondance

Nombre d'inscrits : 275

Nombre de votants : 164

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés (S) : 160

Taux de participation : 59,64 %

6/ Fonctionnement de l'école :

Site de l'école : <https://ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/>

Le site de l'école est toujours en service et mis à jour très régulièrement. Il est important de le consulter car la directrice met un maximum d'informations sur celui-ci, cela permettra de limiter le nombre de photocopies. Bien sûr le cahier de liaison restera un moyen de communiquer entre l'école et les familles, vous y trouverez certains mots et renseignements propres à la classe de vos enfants.

Des mails sont envoyés par la directrice aux parents, **dans la mesure du possible**, pour signaler les absences remplacées ou non.

Règlement intérieur :

Aucun point n'est à rajouter au règlement intérieur.

Vote du règlement intérieur : voté à l'unanimité.

Livret scolaire :

Pour rappel, les livrets scolaires sont « semestrialisés ». Il y aura donc un livret fin janvier / début février et un autre en fin d'année (dernière semaine de classe). Les livrets sont distribués en format papier et sont également accessibles sur Educonnect (à partir du CP).

Voir le site Internet : <https://ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/parents-eleves-elections/>
<https://ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2022/02/Tuto-Consulter-le-LSU-1.pdf>
<https://ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2022/02/Educonnect-repre%CC%81sentants-le%CC%81iaux.pdf>

Les cahiers du jour et évaluations diverses donnent une idée plus précise des acquis des élèves, les enseignantes encouragent les parents à les signer, car ils sont plus lisibles que les livrets d'élémentaire. En maternelle, l'évaluation n'est pas basée sur des livrets mais sur un carnet de suivi des apprentissages.

Évaluations nationales :

Des évaluations nationales ont eu lieu en début d'année pour les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 durant 15 jours du 09 au 20 septembre. Les enseignantes ont communiqué les résultats aux parents concernés et contacté les parents si nécessaire. Ces résultats serviront à mettre en place un certains nombres de dispositifs (voir point suivant)

Élèves à besoins :

PPRE : Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. Ce sont les enseignantes qui le constituent et qui l'appliquent dans leur classe.

PAP : le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) prévoit que les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé, après avis du médecin de l'éducation nationale. Il se substitue à un éventuel programme personnalisé de réussite éducative. Le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans.

PPS : Destiné aux enfants reconnus en situation de handicap par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) correspond à un document dans lequel est défini le déroulement de leur scolarité et leurs besoins notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement, d'aménagement des enseignements.

RASED : Les RASED rassemblent des **psychologues** et des **professeurs des écoles spécialisés**.

Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes. Les personnels des RASED apportent l'**appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles**. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Ils contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Les stages de réussite : Pour répondre aux besoins des élèves, des stages de réussite scolaire peuvent être proposés à l'école, au collège et au lycée pendant les vacances. Ils s'adressent à tous les élèves volontaires sur la base du dialogue avec les élèves et leurs parents. Ces stages répondent à plusieurs objectifs : **Consolider** les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et mathématiques, **Comblent** d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité, **Travailler** en petit effectif afin de créer un environnement de travail sécurisant et mobiliser pleinement les élèves accueillis

PAI : Document écrit, interne à l'établissement scolaire, le projet d'accueil individualisé (PAI) : définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs) ; répertorie les traitements et/ou les régimes médicaux ; précise, au besoin, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé. Il concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques (exemples : asthme, allergies, intolérance alimentaire...). Le PAI peut concerner le temps scolaire, mais aussi le temps périscolaire.

RASED : Monsieur Knobloch (maître spécialisé option E à dominante pédagogique appartenant au RASED : réseau d'aide aux élèves en difficultés circonscription d'Obernai).

Il interviendra cette année auprès des élèves en difficultés repérés par les enseignantes. Les compétences travaillées sont la lecture, l'étude de la langue et les mathématiques. Pour permettre aux enseignants spécialisés d'échanger sur leur pratique et d'élargir leur champ d'action, L'IEN a décidé de faire tourner les enseignants sur les postes existants, Mme Weber reste rattachée à l'école des Vosges mais interviendra sur de nouvelles écoles.

Covid :

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet de l'école :

<http://www.ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/>

Il n'y a pas de protocole en vigueur pour l'instant.

Projet d'école / Sorties, activités prévues, projets.

Objectifs prioritaires du nouveau projet d'école des Vosges :

- 1) Développer les compétences fondamentales des élèves domaine 1 en priorité, le domaine 1 est celui des langages pour penser et communiquer, il recouvre quatre types de langage, qui sont à la fois des objets de savoir et des outils : la langue française ; les langues vivantes étrangères ou régionales ; les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; les langages des arts et du corps. Ceci, autour de projets communs grâce au LAB et par extension aux pratiques en classes.
- 2) Développer chez les élèves toutes « les cultures » : artistiques, citoyennes, sportives, linguistiques, écologiques, sociales, psychosociales, scientifiques, sécuritaires.
- 3) Renforcer la prise en charge des difficultés scolaires et des élèves à besoins.

Exemples d'actions qui découlent des objectifs :

Objectif 1 : * création d'un journal numérique * création d'ateliers de langage

Objectif 2 : * mise en place de conseils d'élèves * participation à des ateliers d'échecs

Objectif 3 : * mise en place de décroisement entre classes

Vote du projet d'école en attente de la validation par l'administration : le projet est voté à l'unanimité.

Projets : Projets communs :

Petits déjeuners :

Les petites, moyennes et grandes sections ont recommencé l'animation « petits déjeuners à l'école » le jeudi 10 octobre.

Judo :

Intervention du CP au CM2 à partir du 07 novembre.

Les CP de la GS/CP participeront au judo.

Les séances auront lieu tous les jeudis matins et après-midis et les vendredis matins, jusqu'aux vacances de Noël. Chaque classe a donc 1 séance par semaine. L'intervenant est Mr Loeffler du club de judo de Barr. Les interventions sont payantes : 546 € financé par le budget mairie « sorties ».

Piscine :

Du 24 avril 2025 au 03 juillet 25 soit 8 séances (9h30 à 10h15 dans l'eau) pour les CM1/CM2 monolingues et les CM1/CM2 bilingues. Nous avons besoin de parents ayant l'agrément. Dans le cas contraire nous ne pourrions pas aller à la piscine. Les dates de passage d'agrément sont disponibles sur le site. <https://ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/2023/10/17/passage-agrement-piscine-dates-et-formulaire/>

Le choix de privilégier les classes de CM a été fait pour faciliter la transition avec le cycle piscine de début 6^{ème}. Les coûts liés au transport ont beaucoup augmenté et ne permettent pas d'organiser des cycles piscine pour toutes les classes.

L'obligation est de réaliser au moins un cycle piscine durant l'ensemble de la scolarité en élémentaire.

La piscine de rattachement de l'école est celle de Villé (même Communauté de Communes donc pas de créneaux possibles dans les autres piscines des alentours.)

Intervenante musique / école de musique :

Les classes de CE1/CE2 monolingue et CP/CE1 bilingue bénéficient d'intervention les jeudis par Mme Fleurence, rattachée à l'école de musique de Barr. La première séance a eu lieu jeudi 03 octobre.

Lire et faire lire :

Des bénévoles viendront lire pour les classes de GS/CP monolingue et CP/CE1 bilingue, les lundis au retour des vacances de la Toussaint.

Prévention routière :

Demande d'intervention pour une prévention routière autour de la pratique du vélo pour les CM2. Et permis piéton pour les CE2.

Prévention risques ferroviaires :

Une demande d'intervention a été faite auprès de la SNCF pour les CM1/CM2.

Rencontre avec un champion paralympique / Gaz de Barr

Dates proposées : vendredi 29 novembre pour les CM1/CM2 bilingues et monolingues, vendredi 22 novembre pour les CP/CE1 bilingues et CE1/CE2 monolingues.

80^{ème} anniversaire de la Libération de Barr :

Pour les CM1/CM2 bilingue et monolingue

Intervention d'une heure de l'Union Nationale des Combattants de Barr et environs en la personne de Mr Gilles Stutter et un membre du collectif Barr Mémoire et Traditions : Mr Christian Schmittheisler le 28 novembre matin.

LAB :

Les projets dans le LAB se poursuivent : échanges de livres, temps de travail en groupes, utilisation du numérique, etc.

Éducation à l'empathie :

Commande de jeux de parole et de réflexion autour de l'empathie pour tous les niveaux. Le projet se mettra en place en atelier dès la réception de ces derniers. Pour l'instant les situations quotidiennes sont reprises dès que possible. Les conflits et les situations de tensions entre enfant font parties de la construction de l'enfant et du groupe classe, nous les accompagnons dans ce passage et l'apaisement des situations.

Éducation à la sexualité :

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire **contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres.**

L'éducation à la sexualité est une démarche éducative qui vise à :

- apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques
- identifier les différentes dimensions de la sexualité : biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique
- développer l'exercice de l'esprit critique
- favoriser des comportements responsables individuels et collectifs (prévention, protection de soi et des autres)
- faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement

Cette éducation à la sexualité **ne se substitue pas à la responsabilité des parents et des familles.** À l'école primaire, les temps consacrés à l'éducation à la sexualité incombent au professeur des écoles. Ces temps doivent être identifiés comme tels dans l'organisation de la classe et être intégrés aux enseignements. Ils sont adaptés aux opportunités fournies par la vie de la classe ou de l'école. Une programmation d'école est en cours de construction.

Sortie espace Malraux :

Spectacle « le Papa de Lila » pour les classes de CE1/CE2 monolingues, CP/CE1 bilingues, GS/CP monolingues et CM1/CM2 monolingues.

Festival Augenblick :

Les classes de bilingues du CP au CM2 bilingues iront voir des films en allemand à Obernai.

Maternelle et Cinéma :

La classe de MS/GS bilingue ira avec la classe de PS monolingue de l'école des Tanneurs

Projet échecs :

Les classes de CM1/CM2 et MS/GS monolingues s'initieront aux échecs. En CM un arbitre fédéral lancera le projet puis après un entraînement ils pourront faire un tournoi entre eux et avec les élèves de la Vallée. Le club d'échecs de Barr nous aide à porter ce projet.

D'autres projets sont en réflexion et seront exposés au prochain conseil.

Le coût des transports en bus est extrêmement élevé, nous devons choisir les sorties en fonction de ce facteur et de la capacité financière de notre coopérative scolaire.

PHARE / lutte contre le harcèlement /Grande cause nationale :

Tous les établissements scolaires doivent se doter d'un plan anti harcèlement. Dans notre école, ce point est déjà présent dans le règlement intérieur « HYGIENE, SANTE ET SECURITE » page 5. Dès la maternelle, les élèves travaillent déjà sur les émotions et l'empathie.

Le plan de prévention de l'école des Vosges de Barr et des supports de prévention sont sur le site de l'école.

<https://ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/programme-phare-anti-harcelement/>

7/ Coopérative scolaire : Bilan par Mmes Matuszewski et Loesch

Intervention de Mesdames Matuszewski, Beauvais et Loesch :

Changement de mandataire : Mme Beauvais devient suppléante et Mme Loesch gestionnaire

Le solde de la coopérative scolaire est de :

Solde au 01/09/2023 = 8863,60€ Solde au 31/08/2024 = 7723,40€

Soit un déficit de 1140,26€

Les photos ont rapporté : 1510€

Les comptes ont été révisés en date du 13/10/23 par Mmes Helbourg et Beauvais et Mr Koenig et Bottcher

Les dons de rentrée sont de 1775 € cette année, l'an dernier ils étaient de 1838,66 soit environ 64€ de baisse.

La coopérative est à 9300€ environ, chaque classe se verra dotée de 500€ pour des activités propres

Les principes de fonctionnement de la coopérative scolaire :

Ils sont expliqués sur le site :

http://www.ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2021/10/OCCE_explique_parent.pdf

<https://ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2023/10/FLYER-cest-quoi-la-cooperative-scolaire-vectoriel.pdf>

Financement des coopératives scolaires :

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité dans le cadre de l'école. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse...), de la vente de photos scolaires, de dons et subventions ainsi que de la cotisation de ses membres. **Toutes les sorties et projets énumérés dans le point 6/ bénéficient systématiquement d'une participation financière de la coopérative.** La coopérative est donc vitale pour l'école, sans elle pas de possibilité de sorties, ni d'activités supplémentaires.

Rappel des cotisations :

Pour indication, 10€ en élémentaire et 20€ en maternelle ou selon votre convenance.

Il convient d'insister sur l'utilisation des cotisations et des bénéfices des actions menées au long de l'année : vente de photographies, kermesse, tombola. **Les bénéfices et cotisations servent à tous les élèves de l'école. Chaque classe a ses projets (sorties, bricolages, arts, etc.), et peu importe lequel, elle a droit à une part égale de cet argent.**

Si certains parents souhaitent faire un don (hors cotisation) à la coopérative scolaire, il est possible d'avoir un reçu afin de la déduire des impôts.

Nous remercions l'APEPA pour les actions menées lors de la dernière année scolaire, la mairie pour les subventions ainsi que les parents qui ont participé à la révision des comptes.

Les parents délégués souhaitent que les demandes de participations financières demandées aux parents n'excèdent pas 5€ par sorties scolaires. Les enseignantes sont d'accords avec ce principe.

Nous remercions les mandataires bénévoles Mmes Matuszewski, Loesch et Beauvais pour leur travail et leur implication.

8/ Sécurité : PPMS et exercices.

Exercices incendie :

27/09/24 : 1^{er} exercice, les élèves étaient prévenus.

21/03/25 : 2nd exercice où les élèves ne seront pas prévenus.

Vigipirate et PPMS : Le premier a eu lieu le 11/10/24 « attentat/intrusion/confinement » en présence de l'Adjudante Heim de la Gendarmerie de Barr. Nous avons testé les nouveaux dispositifs d'alarme mis en place par la Mairie cet été. Étaient également présents deux représentants de la Mairie (Aurélie Mathieu et Sébastien Ludwig), la police municipale s'est également déplacée.

Cet exercice a permis d'affiner la mise en sécurité des élèves grâce aux conseils de l'Adjudante Heim.

Pour rappel nous sommes toujours en Vigipirate renforcé. Les règles doivent être respectées. Nous comptons sur vous tous pour être vigilants afin d'assurer la sécurité de tous.

Les règles de sécurité sont disponibles sur le site de l'école

<https://ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/securite/> et sur les affichages à l'entrée des deux bâtiments de l'école

Le suivant se fera le 24/01/25 pour le risque « sismique ».

Le PPMS est remis à jour tous les ans, un exercice intrusion/attentat (confinement), un risque sismique ou gaz toxique. Cette année nous faisons partie d'une cohorte qui teste le PPMS unifié.

9/ Fête de l'école 2024/25.

Au vu des projets de sorties, la date de la fête d'école de cette année est fixée au :

Vendredi 20 juin 2025.

Les directrices se sont déjà concertées à ce sujet.

La question de la responsabilité est posée par les parents : c'est une association qui doit prendre en charge cette responsabilité en signant une convention avec la mairie. L'OCCE est une association nationale qui refuse de signer cette convention et de porter cette responsabilité. La situation est la même pour l'APEPA dont le bureau national n'a pas souhaité donner son accord à l'organisation de la fête l'an dernier au regard du niveau maximum de vigilance attentat. Il faudra donc trouver une solution qui permettra d'envisager sereinement cette fête d'école.

10/ Point mairie :

* Information sur les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement octobre 2024

* Présentation de l'échéancier des travaux du nouveau parvis de l'école / projet Moby

Un marquage au sol et des plateaux surélevés au niveau de l'avenue des Vosges sont prévus pour le mois de février.

Le nouveau parvis de l'école devrait être prêt pour la rentrée 2025.

La SDEA doit intervenir au niveau de la rue de la Binn et de la petite rue de la Binn. L'avenue des Vosges sera fermée du 21/10 au 31/10. Pour plus d'information veuillez vous renseigner directement auprès de la Mairie.

11/Travaux et équipements.

Nous remercions la mairie pour les travaux engagés cette année :

* Petits travaux divers

* La finalisation des travaux de toiture

* Le rafraîchissement des salles 12 et 16 en élémentaire prévu pendant les vacances de la Toussaint

13/ Date conseil n°2.

Mardi 25 février 2025 à 18h30.

Clôture du conseil à 20h03.

14/ Verre de l'amitié.

La Directrice : I. Helbourg

La secrétaire de séance : V. Rosfelder

Copies du PV transmises aux destinataires suivants :

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale

Madame le Maire de la Commune de BARR

L'équipe enseignante.

Procès-verbal affiché dans les locaux de l'école, accessible aux parents et publié sur le site Internet de l'école.

Les parents ont la possibilité d'obtenir une version papier sur simple demande via le cahier de liaison de leur enfant.